22 mars 2021

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 22 mars 2021 à seize heures, par visioconférence dans le contexte de la pandémie COVID-19, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon, Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Jasmin Gibeau et le Responsable des loisirs et Adjoint au directeur Hugo Blais sont aussi présents.

Les membres du conseil étant tous présents, ils consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit ajouté, traité et discuté lors de la présente séance en plus de ceux indiqués à l'avis de convocation :

- Stationnement de nuit - permission.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Confirmation d'embauche – directeur/contremaitre des Travaux publics.
4. Achat sacs pour inondation.
5. Signatures – promesse de vente à Devcore.
6. Installation piscine.
7. Stationnement de nuit - permission.
8. Parole au public.
9. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2021-03-106

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-107

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Richard Prévost, contremaitre, effective au 9 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche complété :

22 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'embauche de monsieur Sylvain Parenteau à titre de directeur/contremaitre des Travaux publics, effective au 24 mars 2021, selon les conditions énumérées à l'entente de service intervenue entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-108

CONSIDÉRANT qu'il vaut mieux être en mode prévention :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission No CO00514558 du 17 mars 2021 de la Coop Novago au montant de 1 100 $ plus taxes applicables, pour l'achat de 2 000 sacs vides pour la création de poches de sable en prévision d'inondations potentielles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-109

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Benoit Lauzon, maire, et M. Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso tout document nécessaire à la réalisation d'une promesse de vente à Devcore.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-110

CONSIDÉRANT la demande du citoyen situé à l'adresse 274 rue Sicotte à Thurso, portant le lot 4 653 840 ;

CONSIDÉRANT qu'une servitude pour la conduite pluviale et la conduite sanitaire passe sur son terrain en cour arrière ;

CONSIDÉRANT qu'au niveau administratif il est interdit de permettre l'installation d'une piscine hors terre sur une servitude ;

CONSIDÉRANT que le citoyen est au courant que pour tous travaux nécessaires pour la réparation et/ou le remplacement et/ou toute intervention sur les

deux canalisations (pluviale et sanitaire), il devra enlever ladite piscine à ses frais et sans préavis ;

CONSIDÉRANT que le risque d'endommagement des conduites (sanitaire et pluviale) pour l'installation d'une piscine hors terre de 15 pieds de diamètre par 52 pouces de hauteur est très minime :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accorde la permission d'installation d'une piscine hors terre de 15 pieds de diamètre par 52 pouces de hauteur maximum au 274 rue Sicotte.

QUE si une intervention doit être faite sur l'une des deux ou les deux conduites (sanitaire et pluviale), les frais associés au démantèlement et à la réinstallation de la piscine seront à la charge du propriétaire.

QUE l'installation de la piscine doit se faire en surface du sol (ne pas creuser le sol).

QUE le propriétaire du 274 rue Sicotte, portant le lot 4 653 840, est bien conscient des risques associés à l'installation d'une piscine sur la servitude.

QUE la présente résolution devra être annexée à tout acte de vente future.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-03-111

CONSIDÉRANT l'arrivée du beau temps ;

CONSIDÉRANT les prévisions météorologiques pour les deux prochaines semaines, n'annonçant aucune tempête de neige et des températures au-dessus de la barre du 0 degré Celsius :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme à la Sureté du Québec (SQ) qu'elle permet aux véhicules de stationner dans les rues à compter d'aujourd'hui, 22 mars 2021, et ce jusqu'au 15 avril 2021, soit la journée d'autorisation habituelle de stationnement dans les rues.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC :
La séance se tenant sans public, il n'y a aucune période de questions.

22 mars 2021

Rés. : 2021-03-112

MONSIEUR JASON CARRIÈRE PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

QUE la présente séance soit levée à 16 heures 05.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)
Benoît Lauzon, Maire

(signé)
Jasmin Gibeau
Sec.-trés. et Dir. gén.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens du l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)
Maire